

Le Bénon



N° 86 – AUTOMNE 2014



ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE

Agenda

Samedi 15 novembre 2014 à 15 h, salle annexe du gymnase des Ebeaux, Cruseilles :

Suppression des départements : quel avenir pour la Savoie ?

Avec Hervé Gaymard et Christian Monteil, les deux présidents des conseils généraux de Savoie et Haute-Savoie (Voir invitation jointe). Merci de venir avec des amis. La séance s'adresse à un public très large. C'est aussi un honneur pour ses membres que d'accueillir les édiles départementaux pour le 30^e anniversaire de La Salévienne.

Le soir à 19 h, nous nous retrouverons au camping de la Colombière pour un repas partagé en commun. Réservation obligatoire auprès de Nadine ; il reste encore des places.

Lundi 17 novembre 2014 à 20 h, chartreuse de Pomier, Présilly :

Sous les pavés, l'alpage ; l'alpage, sur les champs alizés... Histoire des sociétés de droit sarde.

Conférence de Philippe Déturche Baptiston, historien spécialisé en histoire contemporaine régionale.

La mise en valeur des alpages et des forêts d'altitude résulta d'une insertion dans des circuits d'échanges intenses entre la montagne et la ville. De cette histoire longue des montagnes surgit la question foncière et économique de la propriété et de l'exploitation des hautes terres, de nature publique ou privée, individuelle ou collective selon les cas et les périodes...

Mercredi 26 novembre 2014 à 20 h 30, salle du Savoie, Saint-Julien :

L'aménagement du territoire au siècle des Lumières – Des plans dans les archives de Carouge, un ouvrage d'art emblématique à Saint-Julien.

Dialogue entre Dominique Zumkeller, historien et Jean-Luc Daval, historien d'art. Sous l'égide de La Salévienne et de la toute nouvelle

association « Mémoire et Patrimoine de Saint-Julien ».



Le 6 décembre, à 14 h, sortie du livre de Christian Regat : **L'étrange histoire du château des Avenières**. Les conférences de l'auteur ont été plébiscitées ; aujourd'hui l'auteur nous comble avec ce véritable livre d'art, qui raconte une histoire authentique, qui se dévore comme un roman... Une excellente idée de cadeau pour faire des heureux à Noël ! Rendez-vous à Cruseilles pour la présentation et la dédicace (le lieu sera précisé sur la page actualité du site Internet d'ici quelques jours).

Les Jeudis du Patrimoine. Programme

Saint-Julien – Espace Jules Ferry – 16h30

• Jeudi 20 novembre 2014 :

À vos marques : emballages de publicité des produits de Saint-Julien : Wibon, Taponier, Chapuis, Girod, Roset, Goldor, Chappaz...

• Jeudi 22 janvier 2015 :

Que sont nos vignes devenues ? Notre terroir était planté de vignes et nos vignerons exportaient...

• Jeudi 12 février 2015 :

Souvent les filles étaient dotées ! Actes notariés, contrats de mariage, successions, laissez-passer...

• Jeudi 19 mars 2015 :

Histoire d'eau. Fontaines, lavoirs, puits...

Nouveaux membres

Lorelei JAUNIN à Viry.
Christopher SHORROCK à Troinex.
Daniel FUSTIER à Sauverny.

BILLET D'HUMEUR

Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération : Genève racontée aux gens du Genevois

Professeur géographe à la retraite, M. Charles Hüsey a travaillé sur ces sujets dans un laboratoire de l'université et collaboré avec les instances ; il a publié en 1991 un « Atlas du bassin genevois et de la région lémanique ».¹

C'est sous la forme d'un DVD de 135 minutes que l'auteur retrace l'histoire de la formation du Canton et les problèmes transfrontaliers qui en ont découlés. Réalisé en vue de la célébration du Port Noir², son objectif est de rappeler l'arrière-fond historico-politique et les circonstances de l'entrée de Genève dans la Confédération, en mettant l'accent sur l'urgence de la coopération transfrontalière. Malheureusement, ce travail n'a pas rencontré l'intérêt de la Fondation GE200.ch, qui le trouve trop « classique » pour l'annoncer dans sa programmation³. D'où ce billet

1 Encyclopédie de Genève, 144 p.

2 Lieu où débarquèrent les premières troupes confédérées en 1814.

3 Mme Stéphanie Auger, Coordinatrice générale GE200.ch : « Votre projet a retenu toute notre attention. Après analyse et évaluation par notre commission historique et scientifique, nous sommes au regret de vous annoncer que votre proposition n'a pas été retenue pour notre programmation générale. En

d'humeur véhément qui met en exergue les processus désastreux qui ont engagés le peuple genevois à tourner le dos à son pays naturel. Billet qui dénonce aussi les occasions ratées de construire une entité genevoise où frontière ne rimerait plus avec entrave. Nombre de personnalités politiques de premier plan ont salué la sortie de cet ouvrage.



Une « genevoiserie » avant la lettre

Les festivités du bicentenaire constituent, au final, une occasion manquée, car la Fondation GE200.ch s'est d'emblée positionnée en faveur d'événements festifs et de publications ludiques, événements « phares » à gros budget, en écartant ce qu'elle appelle une « histoire

effet, ce projet contient de bons éléments cependant sa conception jugée classique par notre commission ne s'inscrit pas dans notre programmation. » (21 janvier 2014)

poussiéreuse », à rechercher dans la littérature. La récente publication de Matthieu Caesar¹ en mai 2014, démontre pourtant à quel point la mémoire collective reste engluée dans une vision convenue de la République naissante, dès avant la Réforme : *Post tenebras lux*, proposa Bonivard, en lieu et place de la citation du Livre de Job imprimée sur les monnaies genevoises (*Post tenebras spero lucem*) et que l'humoriste Adam Toepffer a travesti en *Post lucem tenebrae* (voir l'exposition temporaire du Cabinet des Estampes) pour brocarder le syndic Joseph des Arts. On peut considérer que le désenclavement adopté en 1815-1816 a été une « genevoiserie » avant la lettre. Sept oligarques, familles dirigeantes, ont su prendre les devants et agir à leur avantage, en garantissant leurs prérogatives et en réduisant le risque d'avoir à intégrer la population « verreuse » des communes catholiques du bassin physiographique proposé initialement par Pictet de Rochemont. Ce dernier se vit contraint de n'intégrer que trente communes, dont six françaises, permettant tout juste de relier les morceaux épars de la Cité de Calvin à ses possessions et à la Suisse. Zürich, Berne et Bâle réformées intervinrent à point nommé pour soutenir la candidature genevoise dans le cadre de l'alliance des cantons protestants, en se prononçant dans l'urgence pour un canton-croupion, lors d'un scrutin de la Grande Diète suisse qui s'est joué à une voix pour l'intégration de Genève. Ainsi au total, ce régime aristocratique, qui a favorisé l'essor économique de la ville, a également produit une région genevoise étriquée, au terme d'un XIX^e siècle de croissance urbaine coupée de l'arrière-pays franco-savoyard. Une dernière opportunité de rapprochement fut repoussée par les Savoyards eux-mêmes en 1860, Napoléon III ayant proposé, en contrepartie de l'annexion à la France de la Savoie et du Niçois, un rattachement à Genève du Chablais et du Faucigny. Un referendum eut alors lieu, qui donna naissance à une Grande Zone franche, que Paul Guichonnet désigne comme un « paradis zonien », mais qui dura moins d'un demi-siècle.

Une nouvelle gouvernance possible mais fragilisée

La coupure définitive des liens avec la Haute-Savoie, voulue par la France à l'aube de la Grande Guerre, posait alors les prémisses de difficultés relationnelles qui éclatent au sortir des deux guerres ; un demi-siècle de clivages régionaux en a

résulté, malgré des efforts concrets qui ont contribué à créer des liens institutionnels, pour aboutir aux accords récents qui rendent possible une nouvelle gouvernance. Ces avancées demeurent fragiles et se voient contrées par certains milieux genevois ; un symptôme en est la célébration genevo-genevoise du bicentenaire. La réussite électorale des partis d'extrême droite s'est concrétisée récemment dans les urnes, par un refus populaire de la construction de parkings de dissuasion en France cofinancée par Genève. Cette fraction populiste a su présenter ce segment de co-gouvernance comme un cadeau sans contrepartie, de sorte que des relations plutôt fraîches semblent se manifester au tournant de cette année festive.

L'entrée de Genève dans la Confédération suisse s'est opérée au détriment de son bassin de vie

Il paraissait pourtant opportun d'envisager ce bicentenaire comme une occasion de resserrer des liens régionaux de plus en plus paralysants, impuissants à surmonter les séquelles et les dysfonctionnements de ce mur invisible de la frontière. En reconnaissant une fois pour toutes que la République et Canton doit assumer les coûts et les enjeux politiques, économiques et sociaux, dont la précarisation des marges françaises de cette future métropole transfrontalière issue d'options anciennes à courte vue. En valorisant résolument les nouvelles opportunités des Groupements locaux de Coopération transfrontalière, les GLCT, conclues ou en gestation dans le cadre juridique de l'Accord de Karlsruhe de 1997. Le choix opéré de l'appellation Grand Genève est un signe non anodin de repli viscéral sur une identité intangible, source de rivalités et de menées populistes contre, notamment, l'afflux des frontaliers de la « France voisine », laquelle a choisi de constituer l'« Arc du Genevois ». On doit regretter que les festivités programmées par la Fondation GE200.ch, sur un an, n'aient suscité aucune participation des autres partenaires du « Grand Genève ». Lors de sa création en 2013, GE200.ch avait annoncé sa volonté de mettre un accent particulier sur les relations transfrontalières. Mais le message, ambigu à nos yeux, n'est pas passé : l'hégémonie genevoise a encore une fois dissuadé les partenaires du « Grand Genève » de se risquer sur un terrain miné par l'extrême droite genevoise et les rancœurs des Français. On se devait d'exprimer publiquement un regret de la situation créée, à savoir que l'entrée de Genève dans la Confédération suisse s'est opérée au détriment de

¹ Histoire de Genève, t. 1: La cité des évêques (IV^e-XVI^e siècles), Neuchâtel, Alphil, 2014 (Collection Focus, 11), 156 pages.

son bassin de vie, pour redonner de l'élan à cette échelle régionale désormais incontournable.

Une nouvelle occasion manquée

Car l'occasion refusée en 1815-1816 se double maintenant d'une autre occasion manquée, celle d'affirmer une volonté commune de coopération réelle et d'associer la population, l'informer, voire la consulter. On n'entend guère que des déclarations d'intention ; reste à attendre désormais que se concrétise, en cette seconde moitié de la commémoration genevoise, l'idée du

maire de Genève d'« apprivoiser ces frontières pour les rendre vecteurs de liens et d'échanges, plutôt que de les stigmatiser vainement et de les utiliser comme facteurs de division et de rejet. » Et à souhaiter que les entités partenaires du Projet d'agglomération, vaudois ou français, s'associent à une campagne d'information et de promotion du Genevois.

Charles Hüssy, professeur honoraire, Genève

DVD en vente à La Salévienne, 20 €.

À L'ENTOUR DE LA SALÉVIENNE

Une date mémorable pour le francoprovençal

Historique

Une convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à l'unanimité le 20 octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007, stipulait que la diversité culturelle doit être considérée comme un « patrimoine commun de l'humanité » et « sa défense comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine ». Elle affirmait de plus que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle ».

Le 11 septembre 2013, le Parlement européen adoptait une résolution sur les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne. Selon cette résolution, les institutions publiques ont le devoir de préserver et transmettre ce patrimoine dont elles ont la responsabilité.

Le Conseil régional de Rhône-Alpes avait déjà adopté en février 2012 une charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement pour une langue parlée sur son territoire, l'occitan ou langue d'oc. Cette charte qui définissait un cadre commun d'action en faveur de la valorisation de l'occitan, a été à ce jour signée par les régions Aquitaine, Limousin, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Fort de cette expérience solidement concrétisée, ce 3 octobre 2014 le Conseil régional¹

invitait des représentants de la société civile et des associations actives dans la promotion de la langue francoprovençale, à une réunion technique autour d'un projet de charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de la langue francoprovençale. Ces invités étaient originaires de la région Rhône-Alpes, du Val d'Aoste et du Piémont et des cantons suisses romands (Fribourg, Valais, Genève...). Les débats constructifs qui ont eu lieu vont permettre de rédiger le texte définitif qui sera prochainement soumis aux différentes autorités en vue de ratification. Il faut souligner, fait rarissime en politique, que la Région Rhône-Alpes a adopté cette charte à l'unanimité !

Le francoprovençal

Ce 3 octobre 2013 est donc une date historique pour tous les locuteurs et néo-locuteurs du domaine francoprovençal. Cette langue est parlée dans trois pays : la France, l'Italie et la Suisse (signalons également deux enclaves dans les Pouilles, dues à l'émigration de locuteurs au XIV^e siècle !). Elle peut aussi avoir d'autres dénominations : arpitan, bressan, patois, savoyard... Le francoprovençal fait partie des 2 500 langues répertoriées au sein de l'Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde. En France et en Suisse, il est même en très grand danger.

Pour tout savoir des textes et des pratiques actuelles dans les différents pays et régions concernés par le francoprovençal et pour connaître le texte intégral de la charte, les projets qu'elle formule et les moyens qui y seront affectés, tapez :

<http://la-salevienne.org/dialecte.php>

¹ Sous l'égide de Farida BOUDAUD, vice-présidente à la culture et à la lutte contre les discriminations, de Belkacem LOUNES, président du comité de suivi de la politique en faveur des langues

régionales de Rhône-Alpes et Abraham BENGIO, directeur général adjoint de services de la Région Rhône-Alpes.

La météo en francoprovençal

Voici, pour le plaisir, ce que dit la météo du 24 octobre de cette année :

Aprî la plozhe, du sole (cholè) et oun tin franc deu. Lyon et Genève, quasi l'mémo patouè.

Demécro, l'est tonbâ des sèlyes (seu) dsu dzenèva, u-tôt de 30 millimètro de plozhe. Aprî les groûssa rolye de demécro, l'tin d'vindra franc myô. Depouès Dejô et pot-être tant qu'a la fin de sta semanna, le tin devindra preu sè et oncorâ deu, avouè du soleu (cholè, féleû, chèlà), et bin-chu quârkus brolyâ et niola bassâ dens la matenâ chu la plan-na.

Pour votre météo au quotidien, en francoprovençal et avec le son, une seule adresse : <http://meteo-en-patois.blog.tdg.ch/index-17.html>

Les podcasts de l'université de Grenoble

Les interventions et débats qui ont eu lieu les 15-17 mai dernier à Grenoble lors du IV^e colloque des Sabaudian Studies, sur le thème :

La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV^e-XIX^e siècle)

peuvent être écoutés et visionnés sur le site :

<http://podcast.grenet.fr/podcast/la-maison-de-savoie-et-les-alpes-ive-colloque-international-des-sabaudian-studies/>

BIBLIOTHÈQUE

ACHATS

La vieille douane...voyage en contrebande ; Mairie de Châtel. 96 p., quelques exemplaires en vente à La Salévienne, 18€

ÉCHANGES

La Maison de Savoie du XVI^e au XVIII^e siècle par Frédéric Meyer ; SSHA L'histoire en Savoie n° 26. 132 p., 2014.

Visites royales en Savoie 1815-1860 par Romain Maréchal ; SSHA L'histoire en Savoie n° 27. 134 p., 2014.

DONS

Mémoire d'un maquisard – Aux camarades tombés pour la liberté de Joseph Maniglier dit « Many ». Don de Claude Barbier.

Les poilus parlent patois : documents dialectaux de Rhône-Alpes : un regard différent sur la guerre

de 1914-1918 ; édition bilingue occitan/francoprovençal-français par Jean-Baptiste Martin. Don de l'auteur, 2014. 253 p.

Église Saint-Lazare (commune de Feigères) : Rapport archéologique sous la direction de Christophe Guffond. 2014. Don de l'auteur.

Demam ensambio settambr 2014, journal en francoprovençal. Don de Marc Bron.

Charles Bosson : Parlementaire de Haute-Savoie (1946-1986), Maire d'Annecy (1954-1975). Un Humaniste en politique, par Michel Amoudry, 351 p., 2014. Don de l'auteur Quelques exemplaires à vendre à La Salévienne. 22 €.

Patrimoine culturel, patrimoine naturel en Rhône-Alpes. 126 p., 2014.

Revue historique des armées n° 275 : *Retour sur 1944*. 2014. Don de Didier Dutailly.

MERCI AUX GÉNÉREUX DONATEURS !

CARNETS D'HISTOIRE

Comment le seigneur de Faramaz devint seigneur du Vuache

Faramaz, il y a longtemps, appartenait à Pierre de Faramans. En 1440¹, ce bien, dépendant alors de la seigneurie du Vuache (Vulbens), est inféodé par Richard de Montchenu à Pierre de Cusinens. Une tour s'y élevait. Les nobles de Cusinens se

succèdent de père en fils dans ce fief : Pierre, François², – qui en 1447 passe reconnaissance en faveur de Chézery pour plusieurs biens à Faramaz – Annable puis Antoine qui se nomme « Antoine d'Avanchy dit de Cusinens ». Il est en effet seigneur de Cusinens, de Ballon et d'Avanchy, en sus de Faramaz.

² François de Cusinens achètera en 1468 des biens sur le Vuache d'Adhémar du Vuache. C'est sans doute lui qui fit construire la maison forte de Raclaz.

¹ Armorial de Foras.

Les Avanchy

C'est probablement par sa grand-mère maternelle Yolande d'Avanchy¹ qu'Antoine de Cusinens devint seigneur d'Avanchy (aujourd'hui Vanchy). La famille d'Avanchy, du château du même nom, avait joué un rôle assez remarquable aux XIV^e et XV^e siècles : gouverneurs et percepteurs des enfants de la famille de Savoie, les ducs Amédée VIII et Louis s'en étaient trouvés fort satisfaits. Louis d'Avanchy, après avoir été gouverneur du prince Janus, le servit en tant que maître d'hôtel lorsqu'il devint par apanage comte du Genevois. Cette famille d'Avanchy avait tenu pendant 140 ans, de 1292 à 1532, la charge de châtelain de Ballon ! En 1447, le duc Louis avait vendu cette seigneurie à Jehan d'Avanchy pour le prix de 400 florins².

Antoine de Cusinens, seigneur de Faramaz et autres lieux

Revenons à Antoine. Il est encore pupille au décès (av. 1495) de son père Annable. En 1506, le procureur fiscal prive Françoise de Châtillon, sa mère, de sa tutelle, car elle dissipe les biens de son fils en compagnie de Claude Charles Amblard de Chignin, seigneur de Montagny³, qu'elle épousera par ailleurs. Orphelin de père, une mère dévoyée, cela a-t-il forgé le caractère d'Antoine ? Car le bras de fer que Marin de Montchenu va engager contre lui mettra ses nerfs à rude épreuve.

Marin de Montchenu, seigneur du Vuache vers 1516, à la suite du décès de son père, n'a pas été investi de ce fief par le duc de Savoie. Cela peut s'expliquer par la situation du prince de Savoie en grand désarroi, mais surtout, parce que Marin de Montchenu ne se serait jamais abaissé à lui rendre hommage et lui jurer fidélité, lui qui était le bras armé de François 1^{er} qui va envahir la Savoie.

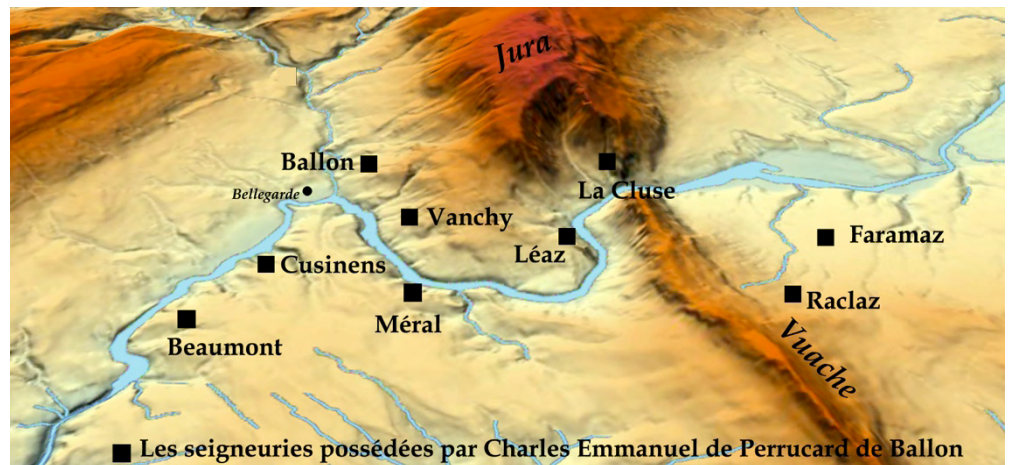
L'antagonisme entre Marin de Montchenu et Antoine de Cusinens relève des paradoxes du système féodal : Antoine de Cusinens doit hommage à Montchenu pour le fief de Faramaz

qu'il tient de lui mais ne lui doit rien, mais alors rien du tout, pour sa maison forte de Raclaz et les droits y afférents. Ce qui fait enrager Montchenu. On peut mettre au compte de sa hargne les deux serviteurs de Cusinens pendus haut et court vers 1530⁴. Qui plus est, Antoine de Cusinens professait publiquement des sentiments violemment antifrçais. Les deux se haïssaient.

De 1552 à 1554, Antoine de Cusinens est châtelain de la seigneurie de Ballon. En septembre 1562, le duc lui vend et inféode cette seigneurie pour le prix de 2 000 écus d'or d'Italie. Peu après, Antoine meurt. Par patentes de février 1563, ses héritières – il a eu dix filles ! – nées de son union avec Marie de Challes sont reconduites dans ce fief. Or, Pierre Perrucard, barbier et valet de chambre de sa majesté, souhaite ardemment cette seigneurie. C'est ainsi que le 20 mai, le souverain de Savoie s'avise que cette seigneurie de Ballon « lui est peu profitable et de peu de revenu » et il veut bien la lui céder. Cela est possible puisqu'il s'est réservé le droit de rachat. Par l'acte qu'il paraphe, il contraint les demoiselles de Cusinens à en passer revente au profit de Perrucard que le duc a très récemment anobli.

Pierre de Perrucard

Pierre de Perrucard qui entre en possession de la seigneurie de Ballon, est né en 1530 dans une famille bourgeoise ; il a fait des études en



chirurgie. Les médecins n'avaient pas le droit de faire couler le sang, selon les principes de l'Église qui condamnait les actes chirurgicaux : « Tout ce qui était de l'exercice de la main sur le corps de l'homme, était de la compétence de la chirurgie : l'art de raser et de faire le poil n'en était pas exclu ». C'est probablement grâce à ces compétences-là que le jeune bourgeois arriva à la Cour des Savoie. C'est d'ailleurs grâce à ces

¹ Elle était probablement la fille de Philibert d'Avanchy de qui de Foras ne connaît pas la descendance.

² Ce fait soulève une question sans réponse jusque-là : on ne peut être à la fois seigneur et châtelain de son château. Peut-être y eut-il deux branches, comme à Chaumont où la branche cadette était vidomne.

³ IR 165 SA 4422.

⁴ Philippe Duret :

<http://histoirevuache.canalblog.com>

barbiers-chirurgiens que la médecine put faire des progrès.

Ce n'était pas une sinécure alors que de servir le duc : Emmanuel-Philibert, orphelin de ses états, pendant trente ans ferrailla vaillamment sur tous les champs de bataille au service de Charles-Quint, jusqu'à sa victoire à Saint-Quentin qui lui permettra de recouvrer l'intégralité de son duché. Pendant trente ans son barbier l'a suivi aux quatre coins de l'Europe, « participant à tous les hasards et calamités de guerre », comme l'écrit le duc. Pierre avait même prêté de l'argent à son souverain. Ce n'était que justice qu'en retour il le gratifiât, contre espèces sonnantes, de la seigneurie de Ballon, y compris Léaz, La Cluse, le village de Grésin, ainsi que le château et la seigneurie de Cusinens, dont il fut investi en 1568.

De 1564 à 1582 il acquiert des biens à Raclaz, Chevrier, Faramaz, Chênex et La Fontaine, probablement des filles De Cusinens qui soldent leur héritage.

Le voilà, en sus de ses autres titres, seigneur de Faramaz, mais il n'y réside pas. Ce n'est pas qu'il risque d'être importuné par le seigneur de Vulbens : la seigneurie est en déshérence. Non, mais il préfère son château d'Avanchy qu'il fait agrandir. Il semble que ce château possédait un certain charme, car tous ses propriétaires, qui détenaient d'autres châteaux, préféraient résider là. Il paraît qu'il fut emporté dans le Rhône, lors d'un glissement de terrain au XVII^e siècle...

Des trois fils de Pierre, Charles-Emmanuel de Perrucard de Ballon recueille tout l'héritage, puisque les deux autres sont hommes d'Église. Avec une mention spéciale pour sa sœur, la fille illustre de la famille, Louise de Ballon, qui réforme l'ordre cistercien. Elle crée la Congrégation des Bernardines de la Divine Providence et fonde une quinzaine de monastères, avec la bénédiction de François de Sales son cousin¹. Charles Emmanuel, gentilhomme de bouche de S.M. et ambassadeur en France et en Espagne, ajoute à son patrimoine, entre autres, les seigneuries de Méral et Beaumont et réside toujours dans son château d'Avanchy.

¹ C'est par Jeanne de Chevron-Villette, épouse de Charles Emmanuel, que cette famille est apparentée au vénérable prélat. Jeanne fut sans doute une des dernières résidentes du château de Vulbens puisque ses parents l'habitaient pendant son enfance. Son père y mourut, il avait testé le 3-6-1563 « étant heure nocturne, deux chandelles allumées, pour ce que l'écriture publique a été inventée afin que la mémoire de chacun fut à tout jamais ».

Si son fils aîné, Pierre, baron de Ballon, hérite de tous ses biens en Semine, Melchior, le cadet, maître d'hôtel de monseigneur le cardinal de Savoie, porte le titre de seigneur de Léaz et reçoit tous les biens sur le mandement du Vuache, village de Chênex et en la terre de Gex et... la maison forte de Faramaz qu'il habite et où il fait faire des travaux². Il est probable que le linteau du château actuel portant la date de 1640, dont parle F. Raynaud, corresponde à une rénovation faite par lui, qui teste en 1643 et veut être enterré dans l'église de Vulbens. Sa fille Françoise, dame de Léaz et Faramaz et autres lieux, hérite de ses biens.

Une double alliance qui va servir les Coudrey de Blancheville

En 1654, la veuve de Melchior de Ballon, Catherine de Seyturier se remarie avec Guillaume de Coudrey de Blancheville et, également le même jour, Françoise sa fille se marie avec le fils de ce Guillaume, Claude, né d'un précédent mariage.

Les du Coudrey de Blancheville, seigneurs d'Héry, Cornillon, Marthod, etc., sont de noblesse récente. Ils étaient simples notaires à Sallanches. En 1602, Nicolas du Coudrey de Blancheville obtint déclaration d'ancienne noblesse arguant que l'incendie de Sallanches avait détruit tous ses titres. Ils ont des ambitions. « Grâce à de magnifiques alliances, leur position s'est élevée rapidement. Mais leurs charges au Sénat et à la Cour, leur bravoure à l'armée, leurs dignités ecclésiastiques ont puissamment concouru à cette ascension³ ». Guillaume le père devient premier président du Sénat en 1659. Faut-il mettre au nombre de ces magnifiques alliances leurs unions avec les femmes Perrucard ? Il semblerait que oui, pas tellement pour Faramaz, mais avec des vues sur la seigneurie du Vuache, car si le château de Vulbens est en ruine, la seigneurie que des procès ont démantelée, reste d'un bon rapport. Pays de « plaine », proche de Genève, des droits et servis rentables... Les relations, les influences qu'ils ont savamment cultivées, la puissance qu'ils ont tissée, vont leur permettre d'approcher chaque partie et réaliser la réunification de la seigneurie sous leur pouvoir.

Françoise de Perrucard s'est-elle aperçue de l'ambition de son époux ? Lorsqu'elle teste en 1673, elle le fait en faveur de sa mère « et, après

² Cependant la maison forte de Raclaz semble rester à la branche aînée puisque c'est à requête d'un descendant de Pierre qu'elle sera mise aux enchères en 1714.

³ Armorial.

Girard de Ternier † 1418. Il désigne comme héritier son neveu, Richard de Montchenu, fils de sa sœur Marie épouse Richard de Montchenu, à condition qu'il porte son nom et ses armes. ∞ Marguerite de Banains, qui, mariée en 1^{ères} noces à Jean de Chatillon, avait acheté le Vuache en 1366 et 1367 aux De Vienne et qui le lègue à son second époux.

Richard de Ternier Montchenu. † 13 avril 1451.

Richard ou Girard de Montchenu. † avant 1470 sans postérité.
∞ 1433 Marguerite de Compeys

Antoine de Montchenu, neveu du précédent. † avant 5-5-1500.
∞ Louise de Clermont

Marin de Montchenu † après le 15-11-1545. Il vend le Vuache à Françoise de Rovorée en 1545.
∞ Antoinette de Pontbriand.

Hugues de Montchenu, seigneur de Châteauneuf en Gallaure.

Falques de Montchenu, substitué au testament de 1418 de Girard de Ternier.

Geoffroy de Montchenu.
∞ Marguerite de Compeys

Antoine de Montchenu.
∞ 1516 Agnès Alaman

PAR ACHAT :

Françoise de Rovorée achète le Vuache de Marin de Montchenu.
∞ **Jean de Menthon Lornay**, seigneur de Savigny.
Leur fille Jeanne épouse Bernard de Menthon, ci-dessous. En 1577, ils deviennent seigneurs du Vuache.

Claude de Montchenu. 30 ans après la mort de son beau-père Marin de Montchenu, mort sans postérité mâle, il este en justice pour rentrer en possession de l'hoirie de Girard de Ternier, en vertu du fidéicommiss du testament de 1418 et parce que son aïeul Falques était substitué.
∞ 3-1-1538 **Marie de Montchenu** la puînée, fille de Marin.

François de Menthon
∞ 1568 **Marguerite de Châteaueux** fille de Marie de Montchenu, cette dernière fille de Marin.

Louise de Menthon
∞ 18-2-1550 Jean de Chevron-Villette qui se remarie ensuite avec Alexandrine de Menthon Lornay, sœur de Jeanne ci-contre à droite. Leur fille épousera Charles Emmanuel de Ballon, seigneur de Faramaz !

Bernard I Menthon, seigneur de Dingy et Nâves, teste en 1575.
∞ 25-11-1549 **Jeanne de Menthon Lornay** qui lui apporte le Vuache.

PAR PROCÈS :

Claude François de Montchenu, son fils, continue le procès.
∞ **Geneviève Diacette**. Devenue veuve elle continue le procès et gagne. En 1623, Bernard de Menthon II est obligé de lui remettre la moitié du Vuache.

François de Menthon

Bernard de Menthon II † 16-12-1627. Doit concéder la moitié du Vuache en 1623 à Geneviève Diacette veuve Montchenu, à droite du tableau.
∞ 12-5-1608 **Claudine de Michaille**, qui sera cohéritière de son fils mort ab intestat et teste 17-5-1664 en faveur de son petit-fils Bernard IV.

Jean Baptiste de Montchenu

Claude baron de Montchenu et du Vuache † 1650.

Madeleine de Montchenu
∞ Hector Milliet de Challes et d'Arvillars

PAR MAINMISE :

René de Menthon qui par droit d'ainesse accapare l'héritage de Bernard III de Menthon son beau-frère et qui sera contraint de remettre la moitié du Vuache à son gendre en 1697.
1) ∞ Jacqueline de Menthon ci-contre à droite.

Jacqueline de Menthon
Bernard III de Menthon, comte de Montrottier. Meurt ab intestat au Piémont épouse René de Menthon de Montrottier, ci-contre à gauche.
avant 1664. Sa mère et sa sœur sont héritières, mais, par droit d'ainesse, son hoirie passe à René de Menthon, à gauche de ce tableau, époux de sa sœur Jacqueline.

Claude de Montchenu, héritier de son oncle Claude. Il vend sa moitié de Vuache le 30-3-1675 à son cousin Jean-Louis Milliet ci-contre pour 14 000 livres monnaie de France et 50 pistoles d'épingles.

PAR ACHAT

Jean Louis Milliet, marquis de Challes. Achète la moitié du Vuache en 1675 de son cousin Claude de Montchenu à gauche.

Sylvestre Milliet, marquis d'Arvillars

PAR PROCÈS + HYPOTHÈQUE

Claudine de Menthon. † 19-1-1680, héritière de son frère Bernard IV.
∞ 25-4-1667 **Sigismond de la Valdisère** qui, dès son mariage, entre en procès contre son beau-père afin que son épouse, héritière de sa mère et de Claudine de Michaille par le décès de son frère Bernard IV, rentre en possession de son héritage. En 1697 son beau-père sera obligé de lui rendre la moitié du Vuache et d'autres biens. En 1706 il prend en hypothèque l'autre moitié du Vuache de Jean-Baptiste de Challes, à droite du tableau.

Bernard IV, héritier de sa grand-mère Claudine de Michaille « pour conserver l'éclat de l'illustre tige des aînés de Menthon ». Mais il meurt jeune.

Jean-Baptiste Milliet de Challes. En mars 1706, il hypothèque sa moitié de Vuache à Sigismond de la Valdisère, à gauche du tableau, pour 35 000 florins, puis la vend purement et simplement le jour suivant.

Jean-Louis d'Arvillard
∞ 1679 **Madeleine de Blancheville**, dame de Faramaz par sa mère. Elle vend ses droits à son père Claude de Blancheville qui, en 1709, achète la totalité du Vuache à Joseph François de la Valdisère.

Joseph François de Mareschal Duyn de la Valdisère. Propriétaire du Vuache. Le 30 août 1709 il vend la totalité du Vuache, pour 70 000 florins et 25 louis d'or d'épingles, à **Claude du Coudrey de Blancheville**, père de Madeleine, tout à droite du tableau, qui lui avait déjà cédé ses droits sur Faramaz.

Les seigneurs du Vuache depuis avant 1418 jusqu'en 1709.

En traits pleins : propriétaires de la totalité de la seigneurie du Vuache.
En pointillés : propriétaires de la moitié de la seigneurie du Vuache.

elle, de François et Madeleine de Blancheville ses enfants ». Comme si elle n'avait pas confiance en son époux, comme si elle craignait qu'il n'usurpe le patrimoine de ses enfants... Catherine de Seyturier testera en faveur de sa petite-fille Madeleine, seule survivante de cette union.

Le château de Faramaz

Faramaz appartient donc à Madeleine de Blancheville qui épouse en 1679 Jean Louis Millet d'Arvillard. Dans l'inventaire réalisé au décès de Claude de Blancheville en 1736, plusieurs titres donnent à penser qu'il racheta peu à peu les droits de sa fille jusqu'à lui céder une tapisserie pour la somme de 3 000 livres. Cette acquisition peut s'estimer, sous toute réserve, à la somme de 27 000 florins.

La tour de Faramaz, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, « est carrée, avec des meurtrières, un escalier en pas de vis, des fenêtres rectangulaires et biseautées. Il y a aussi une cave dite "le bûcher" avec sa voûte tenue par une colonne. La porte est surmontée d'un écusson vide et de moulures à anse de panier ». En 1664, Claude de Blancheville fait construire autour de cette tour le château que l'on connaît aujourd'hui. Ceci pour donner à sa famille un cadre de vie digne de son siècle et de son nom. Ses treize enfants de sa seconde union avec Marie de Gex vont naître là. Les travaux qu'il engage sont réalisés par Claude Maréschallat, maître-maçon. Le compte-arrêté des dépenses le 8 mai 1674 donne la somme de 12 600 florins.

Achat de la seigneurie du Vuache par Claude de Blancheville

Le tableau nous montre la « saga » de la seigneurie dite du Vuache au fil des siècles. Le manque de place nous interdit d'en faire une plus fine analyse. Remarquons cependant que par le jeu des alliances, les biens restent dans les mêmes familles.

Par un étrange paradoxe, les deux filles de Marin de Montchenu, Marie l'aînée et Marie la puînée, qui n'ont aucun intérêt direct en ce qui concerne le Vuache puisque leur père l'avait vendu à Françoise de Rovorée, se retrouvent à la tige des deux familles qui se partagent la seigneurie au fil des transactions, l'une à droite et l'autre à gauche du tableau. Est-ce un ricanement posthume de leur père ?

Claude de Blancheville qui souhaite acheter cette seigneurie, choisit pour procureur, afin de traiter l'affaire, Paul de Lescheraine. Le choix n'est pas anodin : le fils de ce Lescheraine, Pierre-Louis, a épousé Anne Clémence de Mareschal-Duyn de la Valdisère, fille de Sigismond qui a réalisé l'unification du Vuache sous son chef ; elle

est donc la sœur de Joseph François qui va céder le tout à Blancheville. Pour couronner le tout, ce Pierre Louis de Lescheraine, sans postérité mâle, va léguer tous ses biens et ses titres à son neveu, le propre fils de Claude de Blancheville époux de sa sœur Gasparde. Ça tourne en rond, c'est la danse du Sénat : Les grandes familles s'assemblent et ne se mélangent qu'entre elles, bien entendu et le Sénat de Savoie où la plupart des ces hommes ont des fonctions, favorise les transactions et stimule le commerce...

Claude de Blancheville a acquis le Vuache contre la somme de 70 000 florins et 25 louis d'or d'épingles.

La rente féodale du château rapporte annuellement 14 coupes froment, 26 coupes avoine, 10 florins en argent, 4 chapons, 8 poules, 16 pots de vin outre 13 coupes de froment pour l'abergement des moulins. Les dîmes rapportent 100 coupes froment. À cela s'ajoutent différentes rentes pour 100 livres. Et c'est sans compter les servis, tailles, cens, laods, droits en tous genres, amendes et... le revenu des fermages, etc.

En 1758, le fils de Claude de Blancheville vendra la seigneurie pour 117 160 livres, soit, au minimum, 175 740 florins anciens, donc avec une plus-value de 251 %. Mais relativisons ce chiffre, il faut inclure dans la vente le château de Faramaz et tous les biens et revenus de ce fief qui font maintenant partie intégrante de la seigneurie de Vulbens et qui l'ont enrichi d'une valeur ajoutée, dont le château neuf !

Dominique Miffon

Les Gaulois du Mormont

Exposition au château de La Sarraz (avril-octobre 2014)

La colline du Mormont se trouve entre Lausanne et le Jura, sur les communes de La Sarraz et Éclépens. L'exploitation d'une carrière a révélé un site gaulois de l'année 100 avant notre ère. Pour le moment les archéologues n'ont rencontré aucune construction, uniquement des fosses dans le calcaire. Dans ces fosses, des objets, animaux et corps humains furent jetés lors de cérémonies religieuses.

Des divinités chtoniennes (souterraines) ?

Souvent les objets jetés avaient été détruits, cassés, pliés, rendus inutilisables. On suppose que les participants voulaient se concilier les divinités souterraines (cela fait penser à ce passage de *l'Illiade*, poème grec où le héros qui veut interroger

les morts creuse une fosse sur les conseils d'un mage et y verse le sang d'animaux sacrifiés).

Un crâne d'ours au fond d'une fosse évoque des croyances magiques inconnues.

Une économie basée sur l'agriculture et le fer

Les objets trouvés évoquent la vie quotidienne des Gaulois de la nation helvète. Peu d'armes sont déposées. Pourquoi ? Parmi les bijoux, des bracelets en fer ou en verre, des perles, bagues, pendentifs, une canine de porc au bout d'un collier, des fibules (épingles) servant à tenir les vêtements. Comme outils agricoles : des serpes et des seaux en bois, des chars, des meules en grès. On a trouvé de la vaisselle en bronze et en céramique : bassins, pots, couteaux, plats à cuire, jattes, tonnelet, une crémaillère pliée et déposée au fond d'un sac. L'un des bassins a été volontairement transpercé avant son dépôt. Il y a des pots fabriqués dans la proche région d'Yverdon. Le matériel de forgeron est présent : pelles à feu, pinces, marteau, barres de fer. Les Gaulois étaient d'excellents artisans du fer. Comme traces de menuiserie : une coupe en érable, des ciseaux à bois, des haches, des clefs et des plaques de serrure pour fermer les coffres. Les signes d'importations sont très rares : quelques amphores de Campanie et des chevaux italiens plus grands que les races locales.

Une civilisation cruelle

Dans les fosses on fait basculer des animaux préalablement égorgés, des chevaux, des bovins, etc. Des quartiers de viande sont déposés pour les dieux.

Des corps humains momifiés ont été jetés. Certains sont incomplets : où sont passés les os manquants ? On remarque un crâne humain exposé au feu, un fémur avec des traces de découpe, le crâne d'une jeune femme dont la mandibule inférieure et la langue ont été coupées. Des entraves en métal jouxtent les squelettes : a-t-on sacrifié des prisonniers de guerre ou des condamnés de droit commun comme les textes romains l'affirment ? Mais pourquoi ne pas les avoir enterrés tout de suite ? Pourquoi les avoir découpés ?

La civilisation gauloise est aussi exotique que la Chine des Ming. La Gaule n'est pas le fondement de notre « identité ».

Des banquets religieux

Après les cérémonies, les Gaulois du Mormont banquetaient. On consommait des animaux domestiques, bœufs, porcs, moutons, alors que les restes d'animaux sauvages sont rares.

Il y a peu d'objets faisant penser à la pêche ou la chasse. Une foëne¹, c'est tout.

La nourriture était bouillie ou rôtie. On faisait aussi cuire les aliments sur la braise et on utilisait de petits crocs en fer pour prendre la viande. Un poêlon en fer pouvait être calé sur un gril et une pelle à feu permettait d'entretenir la flamme.

Le vin d'Italie était filtré avec une passoire puis on le servait avec une louche.

Un contexte de crise militaire ?

Le site fut brièvement utilisé pendant la descente des Cimbres et des Teutons (peuples germaniques) vers le sud de la Gaule. Les Helvètes les craignaient-ils au point d'implorer la protection divine ? Cela expliquerait ces cérémonies religieuses.

Ph. Duret

Entre Moscou et Saint Pétersbourg... sur les pas de Xavier de Maistre

En mémoire de Margherita Petrovna Brandes (1926-2014), linguiste réputée, membre de l'Académie des sciences de Moscou.

Xavier de Maistre (Chambéry 1763 – Saint-Pétersbourg 1852) est moins connu que son frère Joseph (Chambéry 1753 – Turin 1821). Alors que l'auteur des *Considérations sur la France* est toujours lu, plus de 200 ans après leurs publications à Bâle en 1797, Xavier est resté dans l'ombre de son aîné. Il n'en est pas moins connu pour être l'auteur de divers ouvrages, comme *Voyage autour de ma chambre*, *Le lépreux de la cité d'Aoste*, etc.

Comme la plupart des Savoyards, ce n'est pas à l'école de la République que j'ai entendu parler de lui, mais au cours de lectures éparées et distraites. Je n'avais pas – et n'ai toujours pas – de lui une connaissance approfondie. Je savais, par l'*Almanach du Vieux Savoyard*, qu'il était à l'origine de la première expérience de vol en ballon à air chaud à Chambéry, en 1784. Je n'ignorais pas qu'il était officier du roi de Piémont-Sardaigne. C'était à peu près tout. Certaines circonstances guidèrent mes pas en URSS (puis en Russie) et m'amènèrent à m'intéresser à ce personnage.

Première séquence, avril 1988

Profitant d'une permission alors que j'effectuais mon service militaire à Annecy, je quittai la Haute-Savoie pour me rendre en URSS, à Kiev et Moscou, grâce à un voyage d'études

¹ Sorte de harpon.

organisé par l'Université de Genève où, parallèlement à mon service militaire, je continuais d'étudier. Ce périple avait le goût du fruit défendu. Appelé du contingent, il m'était interdit de me rendre dans un pays de ce qui était alors le « Pacte de Varsovie », au surplus dans sa « maison-mère », l'URSS. Mais le voyage était organisé depuis la Suisse, le départ et le retour en avion avaient lieu depuis Genève. De manière fort jésuitique, je fis taire tout scrupule en moi en décrétant que je ne me rendais pas en URSS en tant que Français, mais en tant que citoyen suisse. Je me mettais en congé de la France et de mes obligations de Français pour une semaine.

Après trois jours passés à Kiev (où j'avais rencontré Christina – qui aurait pu prédire que quelques années plus tard nous nous épouserions ?), le groupe d'étudiants dont je faisais partie se rendait à Moscou.

La capitale de ce qui était alors l'URSS me laissa l'impression d'une ville oppressante, sombre, austère, habitée par des millions de rustres. Je fis la connaissance, lors d'une nouvelle session de rencontre avec des étudiants soviétiques, d'une jeune fille qui me proposa... d'aller skier dans l'Oural. Lui demandant comment on s'y rendrait, elle me dit que ce n'était pas un problème, son père étant général dans les forces aériennes, un hélicoptère de l'armée soviétique serait mis à notre disposition pour nous rendre sur place. Pénétré de certains principes, ne voyant dans Moscou que dénuement et files d'attente, je refusais... Mais je n'en doute pas, l'expérience aurait été inoubliable... Et j'aurais été sans nul doute le seul deuxième classe de toute l'armée française à bénéficier d'un transport en hélicoptère de l'Armée rouge pour aller faire du ski...!

Le début du printemps est le pire moment pour faire du tourisme dans Moscou. Nous arrivions en Russie en pleine débâcle. Le dégel transformait les bas-côtés des routes en ruisseaux boueux, dont les véhicules aspergeaient complaisamment l'eau sale sur les passants. Cela renforçait le caractère inhospitalier, lugubre de la ville où tous les piétons, mine renfrognée, se ressemblaient avec leurs longs manteaux et leurs chapkas vissées sur la tête. Je garderai de Moscou une impression plutôt glauque.

Bien encadrés par des guides, on nous fit visiter le Goum, le légendaire centre commercial de Moscou, où il était possible de trouver des bustes de Lénine, des médailles-souvenir de Lénine, les œuvres de Lénine, des photos de Lénine, etc. L'abondance selon Marx sans doute...

Sur la Place rouge mon initiation au pas de l'oie que pratiquait la garde d'honneur de Lénine et de son Mausolée, se termina par une sévère gamelle ; je n'avais pas vu que le sol était totalement verglacé. Cela amusa beaucoup mes compagnons de voyage...

Nous visitâmes sans enthousiasme le musée de la Littérature russe, la plupart d'entre nous était bien incapable de lire le moindre caractère cyrillique. Cependant, attentif à ce que disait la guide, je me rappelle qu'elle nous présenta un portrait d'un des plus grands littérateurs russes, Alexandre Pouchkine... peint par Xavier de Maistre. Je découvrais ainsi que mon compatriote était également peintre.



Deuxième séquence, juillet 2014

Vingt-six ans plus tard, Christina – qui entretemps était devenue mon épouse – projetait de longue date de rendre visite à sa tante habitant Moscou et de profiter de l'occasion pour faire du tourisme dans la ville. Nous visiterions ensuite Saint-Pétersbourg où je n'étais jamais allé, les enfants non plus. Vu la situation

internationale, vu la manière parfois kafkaïenne avec laquelle l'administration russe peut octroyer les visas, je n'avais absolument pas préparé le voyage. Ce n'est effectivement que le 22 juillet, pour un envol prévu le 25, que nous obtenions les sésames pour nous rendre en Russie.

Saint-Pétersbourg est une ville fantastique. Les bâtiments ont des façades superbes même si les arrière-cours le sont un peu moins. Cette ville a un aspect village-Potemkine. Les musées sont splendides, les églises somptueuses. Je suis tombé sous le charme de cette ville où, au surplus, tous les vingt mètres on croise une jeune femme à l'exquise beauté. C'est dans cette ville que Joseph de Maistre avait écrit *Les soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*. Sur le ton de la conversation, l'auteur retranscrit des entretiens fictifs qu'il a

avec un sénateur russe et un chevalier français, réunis tous trois dans une petite maison de campagne, sur les bords de la Neva, le fleuve qui traverse Saint-Petersbourg. Joseph de Maistre y expose sa conception du gouvernement, qui doit reposer sur l'autorité souveraine du roi et sur le ministère de l'Église.

C'est le souvenir flou d'une lecture, une réminiscence qui me fit songer à nouveau à Xavier de Maistre. J'avais vaguement gardé en mémoire qu'il était mort à Saint-Petersbourg et qu'il était enterré au cimetière de Smolensk. Mais le fait paraissait curieux : cette ville est située à presque 800 km de son lieu de décès, C'est en regardant par hasard un plan de Saint-Petersbourg que je découvris qu'un de ses cimetières portait le nom de Smolenskoye Pravoslavnoye Kladbishche, cimetière orthodoxe de Smolensk, situé sur l'île des Dékabristes.

De là une évidence m'habitait : je ne quitterai pas la ville du bord de la Neva sans avoir retrouvé la tombe de Xavier de Maistre.

Troisième séquence, vendredi 1^{er} août 2014

Sur la carte au 25 000^e en ma possession, le cimetière paraissait immense, entre 100 et 150 hectares, plusieurs dizaines de milliers de tombes. Autant dire que je recherchais une aiguille dans une botte de foin.

Après une journée de visite en famille dans la ville, j'arrivai seul, vers 18 h, près de l'immense enceinte partiellement grillagée du cimetière. Ce n'était pas un cimetière tel qu'on les connaît chez nous, avec les allées tracées au cordeau, parsemées de rares ifs ou cèdres. On croirait que les tombes et monuments ont été placés au milieu de la forêt, ou que la végétation a gagné sur les sépultures, donnant une impression d'inextricable fouillis.

Il me fallait me renseigner auprès de l'administration du cimetière ; malheureusement, les bureaux étaient fermés. J'errais sans trop y croire à la recherche de la tombe de Xavier de Maistre, certain toutefois que visiter un cimetière, c'est également apprendre quelque chose du pays. Hormis le chaos qui semblait régner dans le site, j'étais frappé par les stèles sur lesquelles étaient gravés les visages des défunts. Plus encore, c'est l'âge des personnes ensevelies qui suscita mon attention. De nombreuses personnes décédées

récemment n'avaient pas atteint la cinquantaine, ce qui montre l'état sanitaire du pays, pour le moins inquiétant.

Prenant le métro, je retournai dans l'appartement que nous occupions, sachant désormais où me rendre et à la bonne heure. Mais mes vagues connaissances étaient insuffisantes pour que ma quête aboutisse. Je me résolus à emprunter la tablette électronique de Stephan, mon fils. Sur la page Wikipédia dédiée à notre compatriote, je trouvais le nom exact du lieu où il était enseveli, le cimetière luthérien en fait, à côté du cimetière de Smolensk, de l'autre côté de la rivière Smolenka. Dans la section « images » de Google je trouvais une photographie du monument du Chambérien. « Y'avait plus qu'à ! », encore que, des tombes, il y en avait des milliers dans ce cimetière.

Quatrième séquence, samedi 2 août 2014

J'arrivais au cimetière luthérien bien après son heure théorique d'ouverture, 9 h 00. La porte était close, mais comme le répète prosaïquement Stephan : « c'est normal, on est en Russie ». Je cherchais donc une autre entrée, soit une autre porte ouverte, soit une brèche dans un mur. Mais rien, si ce n'est une immense muraille, faite de préfabriqués en béton, de 3 m de hauteur, infranchissable. Je me rendis donc à l'administration du cimetière de Smolensk, qui paraissait gérer l'ensemble des deux cimetières. Je frappais à la porte de l'« Administrator ». Il devait être là, puisque dans son bureau beuglait un poste de radio. Absent. « C'est normal, on est en Russie », me fis-je.

De guerre lasse, je retournai devant la porte d'entrée du cimetière. Juste à côté se trouvait une station-service très fréquentée. Je songeais à utiliser, pour me hisser, le container à ordures qui s'appuyait contre le mur d'enceinte. Mais j'étais un peu gêné d'utiliser un tel objet pour m'introduire dans le cimetière, d'autant plus qu'on aurait pu me voir. Je mis à profit un espace situé entre la grille et la voûte de la porte d'entrée du

cimetière. J'escaladai le portail et sautai à l'intérieur de la nécropole.



Tombe de Xavier de Maistre au cimetière de Saint-Petersbourg.

Là, la surprise n'était pas mince. J'étais dans un lieu abandonné. On aurait cru que le cimetière avait été bombardé tant il y avait de caveaux défoncés, de monuments renversés. Comment trouver une tombe parmi les milliers qui s'y trouvaient ? Aussi, au hasard, je me lançais dans la première allée à ma disposition.

Si le cimetière était fermé, on ne pouvait pas pour autant dire qu'il était vide. Je fis donc quelques rencontres. Tout d'abord un gros rat, que j'avais dérangé. Et puis un SDF, au bras cassé. Comment était-il rentré dans le cimetière ? Il avait sans doute profité d'un visiteur qui se serait fait ouvrir la porte du lieu, la veille, et s'était laissé enfermer à l'intérieur, pour passer la nuit tranquille. Me souvenant de la photographie prise sur Internet j'essayais de trouver ce qui pouvait ressembler à la tombe de Xavier de Maistre. En réalité, je n'eus pas à chercher longtemps. J'eus de la chance. Elle était proche d'une petite allée, non loin de l'entrée.

Le monument vu de profil rappelle vaguement la forme d'un sphinx, en pierre noire, avec une croix en son sommet. Il est entouré d'une petite enceinte métallique, fortement dégradée. Visiblement, il y a longtemps que personne ne s'est préoccupé de l'état du dernier domicile de l'écrivain.

Satisfait d'avoir rempli la mission que je m'étais assignée, de la même manière que j'étais entré dans le cimetière, j'en ressortais.

Je me fis la réflexion, après avoir vu la tombe de l'auteur des *Prisonniers du Caucase*, que je ne pouvais décemment laisser le mendiant rencontré... prisonnier du cimetière ! J'allais avertir l'« Administrator » qui se trouvait enfin là, lui baragouinant quelques mots avec mon rudimentaire vocabulaire russe : « Nié lutherian kladbiché bom'ge », ce qui se traduit ainsi : « dans cimetière luthérien clodo ». J'ai pu voir sur son visage las qu'il avait compris : « Da, da » me fit-il.

Sortant des bureaux, attenants à ceux-ci, se trouvait un kiosque où se vendaient boissons et nourriture. J'achetai un pain sucré et une bouteille d'eau que j'allai donner au prisonnier du cimetière luthérien, supputant que l'administration de la nécropole n'allait pas immédiatement libérer le pauvre hère. Je crois, au vu de la réaction du fonctionnaire, qu'il n'était pas le premier claustré qu'il devait libérer. Enfin, j'imagine que la sanction pour ce type de délit consistait à laisser le plus longtemps possible dans l'enceinte mortuaire ceux qui s'y laissaient enfermer volontairement...

Épilogue

Le cimetière luthérien est abandonné. Plusieurs projets, soit de réhabilitation, soit de

destruction ont vu le jour depuis sa fermeture définitive en 1939. Pour l'heure, le monument de Xavier de Maistre n'est pas menacé, juste dégradé. Sa réfection ne devrait pas coûter bien cher. Trois possibilités s'offrent :

- Laisser les cendres de Xavier de Maistre là où elles sont et se contenter d'une rénovation du monument et plus particulièrement de son enceinte, avec le risque, compte tenu de ce qui se passe en Russie, qu'un jour, à la place du cimetière on retrouve un centre commercial ou des immeubles, sans même que personne en soit averti. Une partie du cimetière a déjà été reconvertie en station-service et en caserne de pompiers ;
- Transférer les restes en Savoie : il faut l'accord de la famille, encore que si les Maistre sont nombreux, Xavier quant à lui n'a pas eu de descendants directs ; qui prendrait à sa charge le coût d'une telle opération et ceux du monument à construire en Savoie ?
- Intéresser quelque autorité de Russie au sort de cette tombe. En effet, Xavier de Maistre a été général de l'armée russe. Il officiait en son sein lors de la victoire russe de Borodino (dans les faubourgs de Moscou). Une piste intéressante est celle que m'a communiquée le consul général de la Confédération helvétique, rencontré à Saint-Petersbourg le 31 juillet au soir à l'occasion de la fête nationale suisse. Il m'a transmis depuis mon retour de Russie les coordonnées du Musée Souvorov, du nom de ce général de l'empire russe... peint par Xavier de Maistre d'ailleurs, et qui cherche à promouvoir la mémoire de ce que les Russes appellent la *Guerre patriotique*. Peut-être qu'une translation des cendres du Chambérien dans un autre cimetière, ou une église de la ville (qui n'en manque pas !) serait alors possible ?

Quoi qu'il en soit, Xavier de Maistre fait partie, comme son frère Joseph, comme François de Sales et tant d'autres, du Panthéon de notre petite patrie. Il mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Affaire à suivre donc...

Claude Barbier

Savoyards prisonniers civils des empires centraux

*Inquiétantes conditions d'internement,
souffrances physiques et misère morale.*

Carl von Clausewitz¹ estime qu'une fois la guerre déclenchée, il devient théoriquement impossible d'en limiter l'extension dans quelque domaine que ce soit, mais que des contingences politiques, humaines, matérielles, freinent, sinon cantonnent cette extension sans limites. C'est ce qu'il appelle une « absoluter Krieg ». La

guerre 1914-1918 est un exemple parfait de cette notion illimitée. C'est bien pourquoi, dès 1915, on parle de « *guerre entière* », qui pourrait, si l'expression et sa théorisation n'avaient pas été établies dans les années 1930, se traduire par « *guerre totale* ». Cela dit, le théoricien de la guerre totale est le général Ludendorff, ancien Generalquartiermeister de l'armée allemande pendant la Grande Guerre, dans son livre « *Der totale Krieg* »². On peut donc, sans trop commettre d'anachronisme, dire que la guerre de 1914-1918 est une guerre totale. Comme l'écrit très justement Pierre Montagnon³ : « (La Grande Guerre) est totale, impliquant l'exploitation de tous les moyens humains, financiers, industriels des belligérants. Les arrières la vivent à part entière à l'exception des risques (sous réserve de certains bombardements) »

Le traitement des populations étrangères dans les nations belligérantes rentre dans le concept de guerre totale. Si tout Allemand, ou Autrichien, vivant sur son sol devient immédiatement suspect à la France ou à la Grande-Bretagne, il en va de même, en Allemagne et en Autriche, pour les Français vivant dans les Empires centraux. Que ce soit en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne ou en Autriche, le principe de sécurité s'applique strictement à tous les ressortissants étrangers natifs des pays ennemis. Ce principe sécuritaire se traduit par la création de camps d'internement. Bien que l'appellation ait pu être employée ici ou là, même dans des textes officiels entre 1914 et 1918, on ne peut plus, aujourd'hui, utiliser l'expression « *camp de concentration* ».⁴ Celle-ci ne s'applique plus qu'à des camps dont l'objectif est l'extermination, lente ou rapide, de ceux qui y sont internés. Ce serait, du reste, faire injure à tous ceux qui y ont survécu et y sont morts, que de nommer « *camp de concentration* » les camps d'internement des ressortissants des Empires centraux en 1914-1918. Ces camps pour civils ont une double fonction. D'une part, les étrangers internés dans ces camps ne sont plus libres de leurs mouvements et, par voie de conséquence, toute entreprise d'espionnage ou de sabotage leur devient impossible. D'autre part, étant internés dans des camps fermés, ils ne peuvent rentrer dans leurs pays et participer à l'effort de guerre, voire renforcer les forces armées, de leurs pays respectifs.

Pour les Allemands la guerre est un tout, sans arrière, ni avant, comme en France. Il existe un front (die Front) dont le front intérieur (Heimatfront) fait partie. Par ailleurs, tout prisonnier, civil ou militaire, est un prisonnier de guerre (Kriegsgefangene). La différence entre

civils et militaires internés n'apparaît que sur les rôles administratifs. Quand il s'agit d'un civil on ajoute la mention « Zivilperson » à « Kriegsgefangene ». Les Allemands, prenant prétexte de fonctionnaires allemands faits prisonniers par la France dans le secteur de Mulhouse entre le 8 et le 10 août 1914, ont fait croire qu'ils n'avaient arrêté des prisonniers civils que par mesure de rétorsion. C'est, du reste, ce qu'on peut lire dans un certain nombre d'ouvrages traitant de cette question. En fait, en Allemagne, les civils ressortissants des pays ennemis sont arrêtés et emprisonnés, puis envoyés dans des camps, dès le 4 août 1914. Cela démontre, à l'évidence, que les Allemands n'ont pas improvisé ces arrestations qui étaient planifiées de longue date. Si, dans certains camps allemands d'internement de civils des pratiques dûment constatées sont parfaitement inacceptables, il n'en va pas de même en France, où, certes l'internement n'est jamais agréable, les conditions de détention n'ont jamais revêtu un caractère violemment répressif ou de représailles. Il suffit, pour s'en assurer, de lire les nombreux rapports de visite des camps français établis par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge.

L'étude des registres du recrutement en Haute-Savoie, entre 1888 et 1919, fait apparaître des cas de Haut-Savoyards retenus comme internés civils dans les Empires centraux, ou dans les territoires occupés. Ce qui est peu connu, voire totalement oublié.

Savoyards faits prisonniers civils en « Elsass-Lothringen »

Alfred Célestin Chuzel naît le 18 décembre 1897 à Annemasse, où son père, d'origine savoyarde, est tonnelier. Sa mère, Marie Emma Eglin est alsacienne, originaire de Dornach (aujourd'hui quartier sud-ouest de Mulhouse), dans le Haut-Rhin alors occupé par l'Allemagne. Mal du pays ? Attrait pour la région de Mulhouse alors en plein développement économique ? Nul ne connaît les raisons exactes qui poussent la famille à venir, ou retourner, s'installer à Dornach vers 1910. Les Chuzel, — le père, Pierre, poursuivant son activité de tonnelier —, bien qu'établis en territoire sous administration allemande, conservent leur nationalité française. Grâce à cela nous savons quels ont été les tourments d'Alfred Célestin. Ce dernier est, en effet, déclaré « bon absent » lors du conseil de révision de la classe 1917 à Annemasse. Appelé à l'activité au 5^e Régiment d'Infanterie coloniale de Lyon le 7 janvier 1916, il ne rejoint pas son unité. Le 6 mai 1916, il est déclaré insoumis.

Le village de Dornach redevient Français, en même temps que Mulhouse, le 8 août 1914, est perdu le 10 août, repris le 18 août, et, le 25 août 1914, définitivement abandonné aux Allemands, et ce jusqu'à la fin de la guerre. Les Chuzel se retrouvent donc pris au piège en pleine zone de guerre. Dès le 26 août 1914, les Allemands arrêtent plusieurs milliers de civils français vivant à Mulhouse et alentours. Alfred Célestin, à 17 ans, en fait partie. Avec un peu plus de 400 d'entre eux, il est envoyé au camp de Zwickau, (en Saxe, au sud de Leipzig). Il va y rester jusqu'en 1917. Un ancien interné civil de Zwickau, Isidore Josset, 74 ans, de Merles (Meuse), interrogé à Grignon (Savoie), en 1915, dit à propos de ce camp : « *Sur 26 personnes de Merles qui ont été internées à Zwickau, il était déjà mort six de mes concitoyens au moment de mon départ. Tous ces décès sont dus à la misère dans laquelle on se trouvait et au manque de soins* »⁵. À Dornach se sont établies plusieurs usines, dont une usine chimique, la Société Anonyme pour l'Industrie chimique (SAPIC), produisant, parmi d'autres choses, des chloronitrobenzènes⁶. Cette usine, appartenant à des Français, est, dès le 26 août 1914, placée sous séquestre et rattachée au groupe chimique allemand IG Farben. Pour faire simple, disons qu'à partir de cette date l'usine SAPIC va travailler à produire des intermédiaires dinitrés pour explosifs, et donc pour l'armée allemande. Pierre Chuzel meurt-il pendant la guerre ? En tous cas, la mère d'Alfred Célestin obtient des autorités allemandes la libération « conditionnelle » de son fils. Il n'est libéré que pour devenir travailleur requis affecté à l'usine SAPIC⁷. Sa mère devient caution de la présence de son fils à Dornach. Le choix offert est simple : soit Alfred Célestin s'évade et condamne sa mère à de « très sévères sanctions », soit il accepte de devenir travailleur forcé et peut vivre près de sa mère. Il ne sera donc libéré qu'après le 11 novembre 1918.

Joseph Marie Cadoux, nait, le 1^{er} juin 1885, à Thorens où son père est jardinier et sa mère cuisinière, chez les Roussy de Sales. Après avoir été commis en pharmacie à Annecy-le-Vieux, il est, en 1914, employé administratif aux Mines de Hayingen (Hayange en Moselle occupée). Ces mines appartiennent au Lothringer Hüttenverein Aumetz – Friede Kneuttingen à Nilvingen (Kneuttingen est Knutange et Nilvingen Nilvange). Pourquoi travaille-t-il en Lorraine occupée ? Les entreprises minières et sidérurgiques de la région bénéficient, avant la guerre, d'un essor important et recherchent des employés qualifiés en offrant de bons salaires. Il est probable que ce soit la raison de la présence de ce

Thoranais en Lorraine occupée. C'est là qu'il se trouve le 2 août 1914. Selon sa fiche au CICR, il aurait été arrêté à Hayange, le 28 août 1914, et incarcéré à la prison (Gefangenenanstalt) de Landsberg-am-Lech⁸ (Bavière, ouest de Munich) en septembre 1914. La date de l'arrestation est peu vraisemblable : Hayange se situe trop près de la zone de guerre pour qu'un Français soit laissé en liberté à proximité de la frontière. On sait, par ailleurs, que dès le 3 août 1914, les employés français des entreprises mosellanes ont été arrêtés. En septembre 1915, Joseph Cadoux est transféré au camp (Gefangenenlager) de Traunstein (Bavière, proche de la frontière autrichienne, ouest de Salzburg), un camp principalement de prisonniers civils où les punitions collectives prennent diverses formes. Une lettre d'Émile et Victor Watrin, rapatriés de Traunstein en février 1916, est ainsi publiée par le « *Bulletin de l'Office d'Information des Œuvres de Secours aux prisonniers de guerre* », daté du 1^{er} mars 1916 : « (...) *Je tiens à vous faire savoir que le camp de Traunstein est consigné pendant un mois ; les prisonniers ne pourront écrire à leurs familles (ni recevoir de courrier et de colis), et cela, parce que deux prisonniers ont tenté de s'évader.* » Cadoux ne rentre en France que fin novembre 1918.

Prisonniers civils en Allemagne

Le jeune Claudius René Bétemps est né à Nangy le 21 juillet 1897. Ses parents habitaient à Boège. Selon le fichier du CICR, il était garçon de café à Oberusel (nord de Frankfurt-am-Main). C'est là qu'il est fait prisonnier le 4 août 1914. Dès septembre 1914, il se trouve au camp de Hozlminden⁹ avec déjà 4500 autres internés. À la date de son recensement militaire, en 1915, il est inscrit, sur les registres du recrutement d'Annecy, comme « *résidant à Hozlminden* ». Ce qui ne manque pas d'une amère saveur quand on sait comment les étrangers résident à Hozlminden à cette époque : dans de mauvaises baraques en bois, mal isolées, mal chauffées, mal équipées, mal nourris, derrière de hauts barbelés, surveillés par des soldats armés jour et nuit ! Sept femmes originaires de Beaumont-Hamel (Somme), interrogées à Montronnnot (Isère), en mars 1915, témoignent sur le camp de Hozlminden : « *L'état sanitaire était mauvais. Tout le monde toussait, et le médecin ne passait que pour la forme. Nous voyions tous les jours des enterrements.* ». L'atmosphère régnant à Hozlminden marque tous ceux qui y séjournent. Le maire de Saint-Égrève (Isère) déclare ainsi : « *Nous avons reçu ici vingt personnes évacuées d'Allemagne, dix-neuf femmes et enfants et un homme. Elles arrivaient du camp de Hozlminden. (...) Les femmes étaient très déprimées et tellement craintives*

qu'elles se croyaient en prison et demandaient des permissions pour sortir ou écrire (...)». Par un heureux hasard, Bétemps fait partie d'un échange d'internés civils entre la France et l'Allemagne. En effet, via la Suisse, il rentre en France, le 21 juillet 1918. Claudius René Bétemps a mal supporté sa détention en Allemagne et, pour «*induration du sommet droit*», est réformé. Devenu professeur d'allemand, il exerce notamment au lycée Lalande de Bourg-en-Bresse (1927-1931), puis au lycée Vaugelas de Chambéry à partir de 1931... mais il meurt, le 22 juin 1932, à 35 ans !

Albert Barthélemy Isnard, né à Riez (Alpes-de-Haute-Provence) en 1875, est recensé militaire à La Roche-sur-Foron, où vivent ses parents. En 1902, il est professeur de français à Dantzig, en Prusse occidentale, aujourd'hui Gdansk en Pologne. En 1905, il épouse à Dantzig, «*Elfrieda, Innina, Elise Paletta, épouse divorcée de Pelkowski*». En 1914, il réside toujours à Dantzig où il exerce son métier de professeur. Ayant effectué son service militaire comme caporal au 99^e RI de Lyon, il est bien évidemment rappelé le 2 août 1914. Et nous savons exactement ce qui lui est arrivé car, apprenant qu'il est classé insoumis, sa mère écrit aux autorités militaires régionales afin d'excuser son fils. Dès le 4 août 1914, le professeur Isnard a été arrêté, et via diverses prisons de l'Empire allemand, a atterri au camp d'Holzminden dès la fin du mois d'août 1914. Madame Louise André de Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), 28 ans, donne son témoignage sur Holzminden en mars 1915, alors qu'elle est rapatriée à Saint-Égrève (Isère) : «*Au camp de Holzminden (...) j'ai vu un jeune prisonnier civil qui, mourant presque de faim et réclamant à manger, a été frappé par un soldat et mis en cellule pendant six jours.*». Albert Isnard va survivre jusqu'en octobre 1918. Il ne semble pas que son épouse ait été arrêtée avec lui, car on n'en trouve pas trace dans les fichiers du CICR. Il est plus que probable que, polonaise, elle soit restée en Pologne. Il quitte le camp de Holzminden, le 19 octobre 1918 et arrive à Marseille le 20 octobre 1918. La Commission spéciale de réforme de Marseille le classe «*service auxiliaire*» pour «*asthénie et fatigue générale*». Amoureux de la Pologne, on le retrouve, dès 1921, professeur de français à Poznan¹⁰. (A suivre)

Didier Dutailly

Notes :

¹ Claus von Clausewitz (Magdeburg 01.06.1780 - † Breslau 16.11.1831), général prussien adversaire acharné de Napoléon et penseur militaire. Son célèbre ouvrage «*Vom Kriege*» (De la Guerre) reste une référence pour tout stratège.

² General Ludendorff, *Der totale Krieg*, Ludendorffs Verlag, München, 1935.

³ Pierre Montagnon, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Editions Pygmalion, Paris, 2013 (page 393).

⁴ L'armée française a utilisé, par exemple au cours de la guerre 1870-1871, cette expression pour qualifier les camps où se regroupaient les troupes avant d'aller au combat. Ce sont les Anglais, lors de la guerre des Boers (1899-1902), qui, avec les méthodes employées dans les camps de concentration où ils parquent les civils, commencent à donner une connotation très sombre aux mots camp de concentration.

⁵ Toutes les citations sans autres précisions proviennent des Rapports et procès-verbaux de la Commission d'enquête française créée en 1914. (cités en bibliographie).

⁶ Les chloronitrobenzènes rentrent dans la composition de produits antioxydants. Le chloronitrobenzène réagit «*violemment, et finalement explose, quand on l'ajoute à une solution de méthoxyde de sodium et de méthanol*» (Traité de chimie industrielle)

⁷ De nombreux ouvriers de l'usine SAPIC meurent dans des explosions dues à des accidents de fabrication, ainsi que dans un bombardement de l'usine en 1916.

⁸ Hitler y sera prisonnier huit mois en 1924.

⁹ Camp de Holzminden (Allemagne, Basse-Saxe, nord de Kassel), à 3 km au sud de la localité, principal camp destiné aux internés civils et aux otages, prévu pour 10 000 hommes et femmes. En septembre 1914, le camp compte déjà 4 500 internés.

¹⁰ Au sud-sud-ouest de Gdansk, s'appelait Posen au temps de la Prusse occidentale
(Sources et bibliographie à la fin du prochain article).

Les monuments aux morts de la Haute-Savoie

Aux yeux de certains, un récit historique devrait photographier le passé. En réalité c'est impossible. En histoire l'exigence scientifique ne fonctionne pas comme en physique nucléaire. La personnalité de l'historien influence son travail. Pour s'en sortir, il faut employer des méthodes rigoureuses mais aussi savoir interpréter. Comme le dit un historien : «*Les faits eux aussi... dépendent du jugement. Louis XVI – pour reprendre un exemple de Gentz [1794] – a-t-il été assassiné, exécuté ou même puni ? La vraie question historique est là et non pas dans le fait qu'un couperet de guillotine de tel ou tel poids a détaché sa tête de son corps*»¹.

Essayons de donner du sens aux archives sur les monuments aux morts. Trois idées s'en dégagent.

1 : La force du pouvoir municipal en 1918²

La III^e République est moins jacobine qu'on ne le pense. Dans une loi de 1884 elle décide que les maires doivent être élus et non plus nommés

par les préfets. Leur mandat dure quatre ans. Le territoire se couvre rapidement de mairies et de mairies-écoles qui constituent un défi aux châtelains.

Après l'armistice de 1918, l'initiative de la construction de monuments aux morts vient des communes qui votent les crédits et lancent des souscriptions. Le financement par l'État central arrive par la suite et ne les concerne pas toutes. Certaines communes se financeront toutes seules. L'État central se donne l'illusion de maîtriser un processus qui en réalité est en grande partie spontané³. La loi du 25 octobre 1919 régit le régime des subventions et le principe d'une cérémonie. Le 10 mai 1920 une circulaire invite les préfets à créer une commission chargée d'émettre un avis sur les projets. La loi de finances du 31 juillet 1920 précise les conditions des aides financières. La procédure prend en compte... l'importance des pertes par rapport au nombre d'habitants ! Plus il y a de morts, plus la municipalité reçoit d'argent !

Dans leurs motivations les conseils municipaux invoquent la mémoire ou le patriotisme.

Parfois le coût du monument se révèle excessif pour un petit budget : Chênex doit réduire son projet, Reignier est ennuyée car la commune se trouve déjà très endettée pour son école, Chevrier utilise la réserve financière prévue pour édifier une halte devant la ligne ferroviaire. Dingy-en-Vuache qui voulait une inscription sobre ne recevra aucune aide et devra se financer seule.

En 1923 et 1924, l'État organise une quête au profit du monument « La Victoire » à Verdun. En Haute-Savoie neuf communes seulement envoient de l'argent. Édouard Groz, maire de Dingy-en-Vuache, refuse « considérant que la commune de Dingy-en-Vuache a pris sur elle seule et sur la générosité de ses habitants le soin de glorifier ses enfants morts pour la défense du pays, que ceux d'entre eux tombés à Verdun sont honorés de la même façon ».

Signalons le cas original de Minzier. De chaque côté de l'église se dressent deux monuments. Celui de gauche est une Jeanne d'Arc qui pleure sur les morts. Celui de droite est une Vierge Marie qui rend hommage aux « quatre-

vingts braves revenus victorieux de la Grande Guerre ». Une sympathique célébration de la vie.

2 : La censure politique exercée par les notables

Les projets de monuments doivent être soumis à une commission présidée par le préfet, où figurent également le conservateur du musée d'Annecy, le président de la Société des Beaux-Arts, un architecte départemental, et chose plus étonnante plusieurs membres de la *Florimontane* (une société d'histoire locale). L'imprimatur de la commission est indispensable pour obtenir une subvention.

Il faut aussi que le monument ne porte pas d'emblème religieux si la commune veut l'établir dans un lieu public. On se souvient que la loi de 1905 séparait l'État et l'Église. Or de multiples communes avaient placé des symboles religieux sur le monument. À Chaumont le monument comportant une croix sera érigé contre l'église « ce qui ne serait peut-être pas admis à une autre place ».

En réalité la laïcité intégrale est impossible car on ne change pas les mentalités à coups de lois et de règlements.

Dans son arrêt en date du 4 juillet 1924 le Conseil d'État mit fin à la controverse. Il statuait sur le cas d'une femme qui, le jour de la Toussaint, avait déposé *une croix* en fleurs au pied du monument de sa commune (Fouillooy, Somme). Le maire avait fait enlever ces fleurs (non laïques...) à la suite de quoi

un abbé avait porté plainte contre la commune. Le tribunal rappela que l'article 28 de la loi de 1905 séparant l'État et l'Église autorisait les emblèmes religieux dans les cimetières et monuments funéraires, sauf dans les cas où cela risque de porter atteinte à l'ordre public (une commune multiconfessionnelle, par exemple). En l'occurrence, en enlevant la croix de fleurs, le maire avait enfreint le principe de la liberté de conscience⁴.

La commission note que « beaucoup de communes de l'arrondissement de Saint-Julien ne se sont pas conformées » aux instructions leur imposant de solliciter l'autorisation préfectorale.



Le soldat d'Archamps, refusé.

La religion n'est pas le seul motif de refus. La commission renvoie le premier projet d'Archamps parce qu'il comporte la statue d'un pèpère moustachu, sans armes, croisant benoîtement les bras, la gorge protégée par une grosse écharpe tricotée par sa douce moitié. Trop peu martial pour la commission. On somma derechef le sculpteur de se remettre au travail.

Une situation amusante se produisit à Lugrin où la municipalité souhaitait un monument d'esprit pacifique. On opta pour la statue d'une femme portant un drapeau. Le jour de l'inauguration, lorsque ladite statue fut dévoilée, un silence de mort s'abattit sur l'assistance. Puis un homme s'écria en patois *Ouà, ma yé la Lulu !* (oui mais c'est la Lulu !). Éclat de rire général. On compara — non sans raison — le drapeau à une serpillère. Cette Lulu, Lucienne de son vrai nom, était une figure bien appréciée du village. De petite taille, elle couchait avec tout le monde non par esprit de débauche mais par naïveté. Le curé et les autorités laïques, peu portés sur l'humour, ordonnèrent que l'on refasse le monument⁵.

3 : Un culte morbide

L'emplacement du monument révèle beaucoup de choses, même si trouver une place n'est pas facile. Ainsi à Contamine-Sarzin le cimetière recevra le monument « la commune ne possédant aucune place convenable ». Il faut aussi tenir compte de l'éclatement en plusieurs hameaux (Monnetier-Mornex).

Parfois le monument se trouve devant l'église (Vulbens, Chevrier, Savigny...), dans d'autres cas on le place devant la mairie (Viry, Machilly, Neuvecelle...). En réalité cela revient souvent à la même chose. Il arrive aussi qu'il soit placé au cimetière (Vanzay, Contamine...).

À Archamps des habitants refusent que le monument soit édifié dans la cour de la fruitière, trop éloignée. Marlioz avait prévu de le mettre à l'angle de deux chemins mais des parents de militaires décédés protestent.

Il arrive que pour des raisons « pédagogiques » le monument soit installé devant les écoles (Archamps, Eloise...), dans la cour de récréation (Valleiry, Scientrier, Saint-Germain-sur-Rhône) ou dans le jardin de l'instituteur (Bonne, Cranves-Sales, Chessenz). À Beaumont le conseil souhaite que le monument soit placé dans la cour de l'école du Châble. Il « contribuera grandement à l'éducation patriotique de la jeunesse ». Pour cela il faut obtenir l'autorisation de l'Inspection académique. Celle-ci proteste parfois : « la circulaire ministérielle du 11 décembre 1887 rend obligatoire l'existence d'un jardin à proximité des locaux scolaires ». Elle

accepte la demande de Saint-Germain-sur-Rhône car les enfants n'ont pas l'habitude de jouer dans ce coin de la cour (renseignement sans doute fourni par l'instituteur). À Bonne le monument est mis dans le jardin de l'école car on profite de la suppression d'un poste.

Généralement cela ne pose pas de difficultés car les relations de la municipalité avec le maître d'école sont bonnes. Par contre à Cranves-Sales l'enseignant proteste et fait l'éloge de son potager. « Il est planté d'arbres, c'est un des meilleurs et des plus beaux jardins de la commune. Il tient lieu de champ d'expériences agricoles ». De plus l'école a déjà été privée d'une partie du bâtiment pour y installer la Poste.

Face à ce môle inexpugnable, l'amicale des démobilisés ne le laisse pas démonter et envoie une lettre au préfet le 24 août 1919. « Loin d'être le plus beau et le meilleur de la commune, c'est un jardin potager très ordinaire. [...] Quant au champ d'expériences agricoles invoquées, cela n'existe qu'en imagination car il ne l'est pas plus que les autres jardins potagers de la commune. [...] Ce transfert d'un jardin n'est-il pas une vétille en comparaison de la mémoire des braves tombés pour le droit et la justice, mémoire immortelle et d'une sublime grandeur ». L'emplacement devant la mairie doit être réservé « aux héros qui ne l'ont du reste pas usurpé mais bien mérité plutôt qu'à un jardin potager ». La guerre du potager se terminera au détriment de l'instituteur qui devra marcher quelques mètres supplémentaires pour se rendre à son nouveau jardin « expérimental ».

Que ressentaient les enfants en lisant sur la pierre l'interminable liste des défunts ? Cette religion de la mort est un signe de faiblesse. Il planait sur cette France une odeur de cadavre, a dit un historien, et plus tard bien des défaitismes y trouveront une « justification »⁶.

Ph. Duret

¹ R. Koselleck, *Le futur passé*, EHESS. Cité par <http://www.ac-orleans-tours.fr/rdv->

² ADHS 8 R 134, 8 R 137, 2 Z 996 et 3 Z 110.

³ A. Prost, *Les monuments aux morts*, « Les lieux de mémoire » t. 1, Gallimard 1984, p. 199.

⁴ M. Beauhaire, *L'Histoire, la mémoire et la pierre. [...]*, mémoire de master, univers. d'Évry-Val-d'Essonne 2006-2007.

http://www.biblio.univ-evry.fr/memoires/2008/2008_MM2_Histoire_Beauhaire_T1.pdf

⁵ A. Ruffin, *Un monument aux morts controversé*, Nature et Patrimoine en Pays de Savoie, nov. 2012 n° 38.

⁶ F. Caron, *La France des patriotes*, Fayard Livre de Poche 1985, p. 657.

À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

Colloque Pierre Favre, saint pour l'Europe et pour la Haute-Savoie

Pierre Favre a été béatifié par le pape Pie IX en 1872 et canonisé par le pape François le 17 décembre 2013.

Pour mieux appréhender cette personnalité, l'Académie salésienne, les Amis du Val de Thônes et le diocèse d'Annecy organisent un colloque samedi 29 novembre 2014 - Amphithéâtre collège lycée Saint-Michel 27, Faubourg des Balmettes Annecy.

Pierre Favre naît en 1506 au hameau du Villaret à Saint-Jean-de-Sixt (duché de Savoie), de parents agriculteurs. Désireux de faire des études, il apprend la grammaire et le calcul à l'école de Thônes et entre en 1517 au collège de La-Roche-sur-Foron avant de partir étudier à Paris. À 23 ans, il est bachelier ès arts et reçu à la licence. En faculté, Pierre choisit la théologie et rencontre François Xavier et Ignace de Loyola avec lesquels il fonde la Compagnie de Jésus. Ordonné prêtre en 1534, il est le premier prêtre de cet ordre (jésuite).

Dès 1536 et pendant 10 ans, il voyage à travers l'Europe mandaté par le pape Paul III pour résoudre les plus grandes querelles idéologiques de son temps. Attendu comme théologien du pape au concile de Trente, il meurt épuisé le 1^{er} août 1546 à Rome, avant d'avoir pu y participer.

Pour inscription et renseignements sur le colloque : 04 50 33 09 38 ou www.diocese-annecy.fr/colloquestpierrefavre

Publications de Savoie et d'ailleurs

Sylviane Rosière, Éditions Libertaire, 2010, 10,20 €.

Voici un petit livre. Son auteure, Sylviane Rosière, ouvrière dans une usine de décolletage de La Roche-sur-Foron, a tenu son journal en 2007-2008. Des informations sur la vie de tous les jours que les historiens du futur ont peu de chances de trouver aux Archives.

Le livre est bien écrit : « *Toutes les usines ont leurs odeurs. La mienne sent la chaussette sale. Ici tout est vieux. Certaines machines verdâtres ont plus de vingt ans. Elles rotent et pétent fort.* » On y découvre la dureté de la condition ouvrière mais aussi ses moments de bonheur. Dans le vestiaire certains salariés accrochent des photos d'enfants, d'autres

pendent des miroirs pour se faire une beauté. Les femmes se font des confidences. Un nouveau collègue est amoureux. Aujourd'hui Sylviane est heureuse car elle usine des pièces pour des pompes à péridurale : « *S'il y a bien une pièce qui peut donner du sens à ce boulot, c'est bien celle-là !* »

Ph. Duret

Poèmes et musique

Lamartine à la Chartreuse de Pomier.

Le comédien Alain Carré vous enchante avec des poèmes de Lamartine ainsi que quelques-uns sur la chartreuse de Pomier et François René Duchâble, au piano, vous ravira avec ses compositeurs préférés : Chopin, Mozart, Beethoven...

Dimanche 23 novembre 2014, à 15 h et 18 h.

Prix 30 € ou 35 CHF. Renseignements et réservation : <http://www.chartreuse-de-pomier.fr/>

Expositions

ANNECY

Palais de l'Île - Charité bien ordonnée.

Cette exposition est consacrée au thème de la vie quotidienne à l'hôpital du Moyen Âge à nos jours.

Yann Bazin, animateur de l'architecture et du patrimoine, organise des visites commentées de l'exposition les jeudis 6 novembre, 20 novembre et 4 décembre 2014 ainsi que le 15 janvier 2015. RV à l'accueil du Palais de l'Île, sans inscription préalable. Tarif : 3,70 €.

Pour tout renseignement :

www.patrimoines.agglo-annecy.fr

GENEVE

Cabinet d'arts graphiques : *Le geste suspendu. Estampes kabuki.*

L'exposition d'automne du Cabinet d'arts graphiques révèle des estampes japonaises liées au théâtre kabuki. Portraits d'acteurs ou représentations de spectacles donnés à Osaka et Edo, l'actuelle Tokyo, ces œuvres témoignent d'une richesse de formes et d'une vivacité de couleurs extraordinaires.

Jusqu'au 10 janvier 2015.

Musée Rath : Gustave Courbet – Les années suisses.

Les dernières années que Gustave Courbet a passées en Suisse, depuis 1873 jusqu'à sa mort en décembre 1877, ont été négligées par l'histoire de l'art. Malade, âgé, durement affecté par le procès de la colonne Vendôme et par son exil, Courbet ne serait plus le grand peintre qui avait révolutionné la peinture française et européenne depuis la fin des années 1840. Pourtant Courbet a continué à être Courbet: un artiste actif qui peint, expose des œuvres anciennes ou récentes, rencontre ses camarades et s'intéresse à la vie artistique et politique de son pays d'adoption.

Jusqu'au 4 janvier 2015.



Fondation Baur : Chine impériale – Splendeurs de la dynastie Qing (1644-1911).

À l'occasion du cinquantenaire du musée, la Fondation Baur propose une promenade historique et artistique dans la Chine de la dynastie Qing à travers les célèbres collections des musées Guimet, du Quai Branly, des Arts décoratifs, du Château de Fontainebleau, de l'Armée, de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque de Genève ainsi que du

Victoria and Albert Museum de Londres. C'est l'occasion de découvrir des œuvres liées à l'établissement de l'empire, à l'exercice du pouvoir et à ses rites, à la conquête de l'Ouest, ainsi qu'au rôle des missionnaires jésuites dans les sciences et les arts décoratifs.

Jusqu'au 4 janvier 2015.



CAROUGE

Musée de Carouge : Yatchi, peintre et graphiste

– *Entre Japon et Helvétie*

À l'occasion du jubilé marquant les 150 ans des relations bilatérales Suisse-Japon, le Musée de Carouge propose une exposition originale et emblématique puisque ses cimaises accueillent le travail d'une carougeoise au parcours singulier. Yatchyo Itoh, dite Yatchi, est en effet née au Japon, où elle s'est formée et a débuté sa carrière artistique ; depuis 2000, elle s'est établie à Carouge.

Jusqu'au 2 novembre 2014.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE	1
Agenda	1
Les Jeudis du Patrimoine. Programme	2
Nouveaux membres	2
BILLET D'HUMEUR	2
Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération :	2
Genève racontée aux gens du Genevois	2
À L'ENTOUR DE LA SALÉVIENNE	4
Les podcasts de l'université de Grenoble	5
Date mémorable pour le francoprovençal	4
La météo en francoprovençal	5
BIBLIOTHÈQUE	5

CARNETS D'HISTOIRE 5

Comment le seigneur de Faramaz devint seigneur du Vuache	5
Les Gaulois du Mormont	9
Entre Moscou et Saint-Pétersbourg... sur les pas de Xavier de Maistre	10
Savoyards prisonniers civils des empires centraux	13
Les monuments aux morts de la Haute-Savoie	16

À LIRE, VOIR et ENTENDRE 19

Colloque Pierre Favre, saint pour l'Europe et pour la Haute-Savoie	19
Publications de Savoie et d'ailleurs	19
Poèmes et musique	19
Expositions	19

RÉDACTION

Claude Barbier, Jean-Yves Bot, François Déprez, Marielle Déprez, Philippe Duret, Didier Dutailly, Charles Hüssy, Gérard Lepère, Claude Mégevand.
Responsable de la publication : Dominique Miffon.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

LA SALÉVIENNE – 4, ancienne route d'Annecy - 74 160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59

Courriels : la-salevienne@wanadoo.fr (président) — nadine.cusin@sfr.fr (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>

N° ISSN : 2107-2930